Exporté le 14 juin 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Décision | Générale | colonial

Décision n° 1155 Décisions concernant les Ministères

n° 1155

Ministère
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Date de publication
22 octobre 1960

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro
30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel désigné. ci-après est chargé des Etudes Surveillées au [vcée de Diibouti Dour combter du 10 octobre 1960 : — M. Pichon, directeur, à titre provisoire, du Lycée de Djibouti : — M. Morançcais, professeur, à titre provisoire, au Lycée de Djibouti : — M. Claire, professeur, à titre provisoire, au Lycée de Djibouti : — M. Aucouturier, professeur, à titre provisoire, au Lycée de Djibouti. Une indemnité forfaitaire mensuelle de cinq mille francs, pour travaux supplémentaires, est attribuée à ce personnel.